

L'archipel de la coopération

Le guide pour réussir son projet de coopération européenne



relais
culture
europe
EUROPE CREATIVE
BUREAU FRANCE

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
L'ARCHIPEL DE LA COOPÉRATION : DE QUOI S'AGIT-IL ?	4
Poétique de la Relation	4
Mode d'emploi	5
LA CARTE DE LA COOPÉRATION	6
NAVIGUEZ SUR LE LAGON	7
Prendre le temps	7
PARCOURS LES NEUF ÎLES	8
Ecosystème	8
Mobilité	9
Partenariat	10
Processus	11
Création	12
Innovation	13
Publics	14
Dimension européenne	15
Impact	16
SUIVRE LE PHARE.....	17
AU-DELÀ DE L'HORIZON	18
BIOGRAPHIES	23
CRÉDITS, MENTIONS LÉGALES ET DROITS D'UTILISATION	24



AVANT-PROPOS

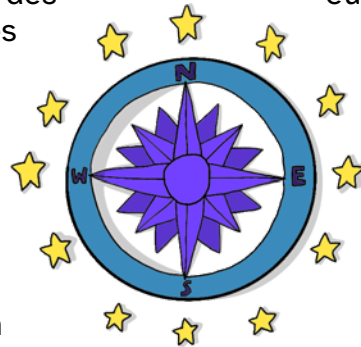
Le Relais Culture Europe, Bureau Europe Créative France, accompagne les acteurs culturels et créatifs dans la compréhension, l'appropriation et la mise en œuvre du programme Europe Créative, programme phare de l'Union européenne en faveur des secteurs culturels et créatifs. Europe Créative soutient la culture et le secteur audiovisuel et, à travers son volet transversal, des actions liées au pluralisme des médias et à l'écosystème de l'information, en encourageant la coopération européenne, la circulation des artistes, des professionnels de la culture et des œuvres, le renforcement des capacités et l'innovation. Les projets de coopération européenne constituent à ce titre un levier structurant pour développer des partenariats durables et produire une véritable valeur ajoutée européenne, en articulation étroite avec les réalités territoriales.

Ce guide s'inscrit pleinement dans les orientations portées par la Boussole culturelle pour l'Europe, cadre stratégique adopté par la Commission européenne en novembre 2025 afin de renforcer la place de la culture au cœur du projet européen.

Portée par le Commissaire européen à la Jeunesse, à la Culture et au Sport, Glenn Micallef, la Boussole culturelle définit un ensemble de priorités et d'initiatives visant notamment à soutenir la création artistique, améliorer les conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture, promouvoir la diversité culturelle et linguistique, accompagner les transitions numérique et environnementale, et renforcer la participation citoyenne ainsi que la résilience démocratique. Elle constitue un repère

stratégique essentiel pour concevoir et positionner des projets culturels européens en cohérence avec les grandes orientations de l'Union.

Avec « L'Archipel de la coopération », le Relais Culture Europe souhaite mettre à disposition un outil clair, rigoureux et opérationnel, destiné à accompagner les porteurs de projets à toutes les étapes de leur démarche : de la structuration d'une idée à la formalisation d'un partenariat européen, jusqu'à la présentation d'un projet lisible, crédible et solide dans le cadre du programme Europe Créative. Ce guide se veut à la fois un cadre de réflexion et un outil d'aide à la décision, au service de coopérations européennes ambitieuses, équilibrées et durables.



Stéphane Segreto-Aguilar,
Directeur du Relais Culture Europe

L'ARCHIPEL DE LA COOPÉRATION : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Poétique de la Relation

Ce guide s'inspire du concept d'« archipel », issu de la pensée poétique et philosophique d'Édouard Glissant (1928–2011), poète, romancier et essayiste martiniquais, théoricien de la Relation. Un archipel glissantien est un ensemble d'îles rassemblées par une même géographie proche.

Dans l'archipel, l'isolement des îles n'exclut pas la liaison ; il la rend possible. Chaque entité conserve sa singularité, son rythme, sa langue, sa culture, tout en étant reliée aux autres par une dynamique de relations mouvantes et fécondes.

C'est cette tension fertile entre autonomie et connexion qui constitue le cœur de la *poétique de la Relation*, dans laquelle l'identité n'existe que par les échanges, les influences réciproques et la capacité à se laisser transformer. La créolisation, au sens glissantien, est le nom de ce processus, une mise en contact perpétuelle des différences, génératrice de formes nouvelles, d'imaginaires communs et d'horizons partagés.

L'archipel devient ainsi une manière de penser et d'organiser les relations humaines, culturelles, politiques : une vision où la diversité n'est jamais un obstacle, mais une force créative, une source d'invention et de coopération. Dans cette perspective, le concept d'archipel est une représentation d'un modèle de coopération, particulièrement pertinent pour les projets culturels, territoriaux, européens ou transdisciplinaires.

Souhaiter candidater à un projet de coopération européenne comporte une bonne dose d'aventure qui requiert dès la phase préparatoire, un équipage uni (pour mener sa barque), une bonne orientation (une carte, une boussole), des conseils lumineux pour éviter les écueils (un phare), de la persévérance (l'espace-temps) et le goût de l'exploration (par-delà l'horizon) !

Afin de naviguer avec aisance dans les méandres de l'élaboration d'un projet de coopération à l'échelle européenne, il convient d'entreprendre l'aventure de manière avisée.

Dans ce cadre, le projet de coopération peut se représenter comme un archipel de neuf îlots thématiques, reliés par le temps conçu comme espace de circulation, le lagon. Chacun conserve son autonomie tout en contribuant à une coopération cohérente, flexible et évolutive.

L'archipel permet de rejoindre deux notions contradictoires : l'isolement des îles et la liaison de l'ensemble qu'elles forment.

Ici, le projet se déploie comme un archipel composé de neuf îlots thématiques - Écosystème, Mobilité, Partenariat, Processus, Création, Innovation, Dimension européenne, Publics, Impact - chacun porteur d'une expertise propre. Reliés par le lagon du temps - espace de circulation, de dialogue et de maturation - ces îlots forment un ensemble dynamique où les idées voyagent, s'hybrident et se renforcent. Les liens entre îlots représentent les flux de coopération, les échanges méthodologiques et la circulation artistique. Cette représentation visuelle met en valeur un modèle non hiérarchique, flexible et évolutif, où chaque partenaire contribue à la cohérence globale tout en préservant sa spécificité. L'archipel garantit ainsi un cadre clair pour l'organisation, la gouvernance et l'impact du projet.

Ainsi, la cartographie d'un archipel de neuf îlots-phares se dessine. Chacun d'eux est la représentation d'étapes aussi nécessaires que complémentaires et sont reliés par le lagon du temps. Entre eux, des parcours se créent, des idées circulent, les formes se rencontrent. La coopération devient une traversée vivante et partagée.

L'ARCHIPEL DE LA COOPÉRATION : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Mode d'emploi

Ce modèle, flexible et relationnel, permet à chaque partenaire de contribuer à partir de sa propre situation, de son expérience et de son expertise, tout en construisant une forme de coopération qui soit cohérente, ouverte et capable d'évoluer dans le temps. Une coopération solide ne naît pas de l'uniformité mais de la capacité à travailler ensemble, avec la richesse de ses différences, tout en maintenant un même cap.

C'est pourquoi ce guide n'est pas structuré en sections thématiques ordonnées. Il suit au contraire la logique d'un archipel : un ensemble d'îles interconnectées au sein duquel idées, pratiques et responsabilités circulent en permanence. Chaque notion existe en tant que telle et aucune n'est isolée. Ensemble, elles forment un paysage qui reflète le fonctionnement dans la réalité des projets coopératifs fondés sur le mouvement, l'interaction et la négociation constante entre différents éléments, plutôt que sur une progression linéaire par étapes.

Ce guide a pour objectif de vous aider à aiguïser vos arguments, à clarifier les objectifs et les ambitions de votre projet et à convaincre les évaluateurs comme les responsables institutionnels de la valeur et de la pertinence de votre démarche.

La première partie du guide pose le cadre conceptuel de l'« archipel de la coopération ». Elle présente les neuf « îles » thématiques que vous serez amenés à explorer.

La deuxième partie est une carte d'orientation, illustrée graphiquement, afin de naviguer librement entre les thèmes autour desquels vous structurez votre projet. Elle explore la notion de temps comme facteur clé de l'approfondissement et du développement de votre projet de coopération.

La troisième partie propose une analyse approfondie des îles thématiques, en intégrant une terminologie fondamentale et en vous aidant à saisir pleinement la portée de chaque thème. Elle a pour objectif de renforcer le lien entre l'idée de votre projet et les partenaires de votre consortium. Elle vous accompagnera dans la formulation des réponses aux questions posées dans le dossier de candidature.

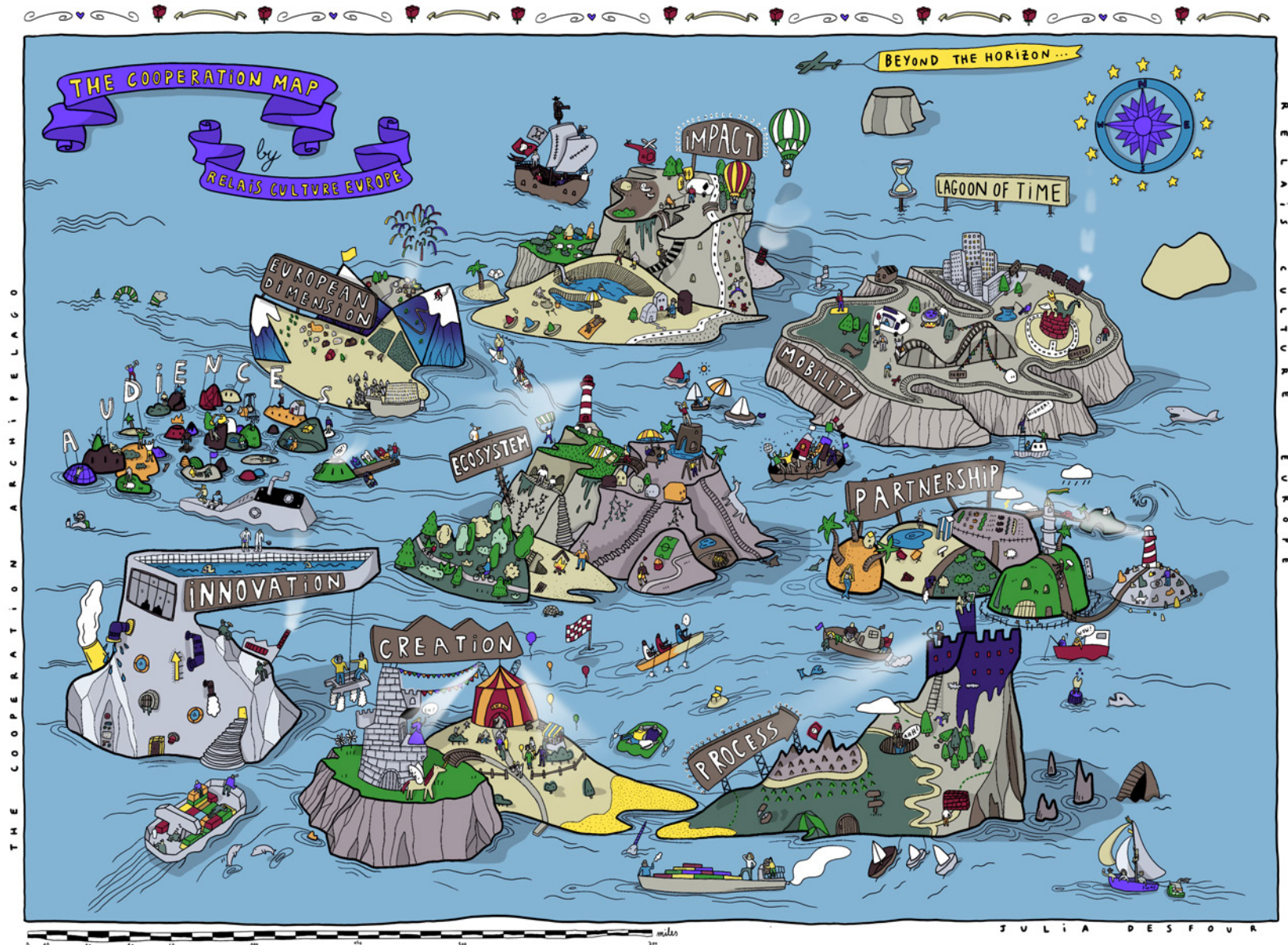
La quatrième partie du guide vous propose une liste (non exhaustive, mais néanmoins substantielle) des conseils et astuces à suivre tout au long du processus de candidature. Il s'agit d'un guide pratique, fondé sur l'expérience, qui met en lumière les risques potentiels afin d'éviter les écueils les plus fréquents des projets de coopération européenne.

Enfin, la dernière partie présente une sélection de ressources accessibles pour enrichir, approfondir et élargir votre compréhension des collaborations européennes.

Bien que le guide soit structuré en plusieurs parties, celles-ci ne sont pas destinées à être consultées de manière hiérarchique ou linéaire. Vous êtes invités à explorer librement les différentes sections, à vous arrêter au gré des besoins, à observer, réfléchir, puis à poursuivre votre cheminement.

Ainsi, ce guide vous accompagnera pour contextualiser, visualiser et concrétiser votre projet de coopération. Il est conçu pour être largement partagé et pour vous orienter dans l'exploration des éléments constitutifs de votre projet, tout en renforçant vos relations avec vos partenaires et collaborateurs.

LA CARTE DE LA COOPÉRATION



NAVIGUEZ SUR LE LAGON

Prendre le temps

Dans un projet européen, le temps n'est pas seulement une dimension pratique : c'est une matière vivante qui façonne la qualité du travail commun. Sa relativité resserre ou élargit l'horizon selon les objectifs poursuivis. Il peut paraître « court » face à l'ambition de transformation, ou « long » lorsqu'il ouvre l'espace pour expérimenter, tester et approfondir de nouvelles méthodes. Le processus de coopération exige un temps dilaté, propre à chaque étape, car il ne se clôt jamais vraiment : il continue d'évoluer au fil des relations entre partenaires.

Prendre en compte la durée et le rythme permet de penser le projet comme un parcours qui s'étend avant-pendant-après sa mise en œuvre. Le temps long est essentiel : il crée la confiance, soutient l'engagement, la persévérance et la continuité nécessaires à une véritable construction collective.

Entre temporaire et permanent, le projet doit trouver son équilibre : expérimenter, ajuster, laisser mûrir. C'est dans cette temporalité évolutive que naissent la rencontre, la circulation, la création, la transformation, l'évolution et à terme le changement d'échelle. Un projet qui respecte son propre rythme se donne les moyens de produire un impact durable, pour les partenaires comme pour les communautés qu'il relie.

Seul le temps révèle les changements effectifs générés par le processus lui-même.



PARCOUREZ LES NEUF ÎLES

Écosystème

Dans une approche écosystémique, la culture ne vit pas de manière isolée, elle fonctionne comme un système interconnecté, ouvert et dynamique. Cet écosystème réunit des artistes, des organisations culturelles, des communautés, des acteurs du champ social, de l'éducation, de la recherche, de l'environnement et de l'innovation numérique, des partenaires et des institutions publiques. Ensemble, ils façonnent l'environnement dans lequel se déploie l'action culturelle.

Dans le contexte culturel, un tel écosystème génère les processus créatifs, favorise les échanges et enrichit la diversité culturelle et linguistique. Il renforce les relations culturelles internationales, soutient les transitions et contribue à la cohésion sociale et territoriale.

Un écosystème en équilibre conforte également la durabilité environnementale comme la maîtrise des savoirs numériques et de l'IA tout en garantissant les droits des artistes, le respect des droits d'auteur et les droits culturels. Il permet la coexistence d'initiatives locales auprès des grandes institutions, fait place aux minorités et crée des conditions propices à la diffusion de bonnes pratiques.

Et surtout, un écosystème solide conforte la collaboration, l'adaptation et la résilience à long terme.



PARCOURS LES NEUF ÎLES

Partenariat

Dans le contexte européen, les partenariats ne sont pas de simples accords formels : ce sont des relations interpersonnelles et organisationnelles fondées sur la confiance, la réciprocité et le respect. Un bon partenariat est vivant. Il réassemble les forces complémentaires et permet à chaque partenaire de contribuer de la manière qui lui semble juste. C'est là que se manifeste la valeur ajoutée européenne, des résultats qu'aucune organisation ne pourrait produire à elle seule.

L'équité est une notion essentielle. Et il est important de faire la distinction entre ce qui est équitable de ce qui est égalitaire. Des contributions égales ne sont pas toujours possibles ni souhaitables, cependant l'équité garantit que les rôles, les ressources, les droits et les besoins de chaque partenaire soient reconnus. Il s'agit d'allier des conditions de travail justes, les droits des artistes et des créateurs au respect des valeurs européennes.

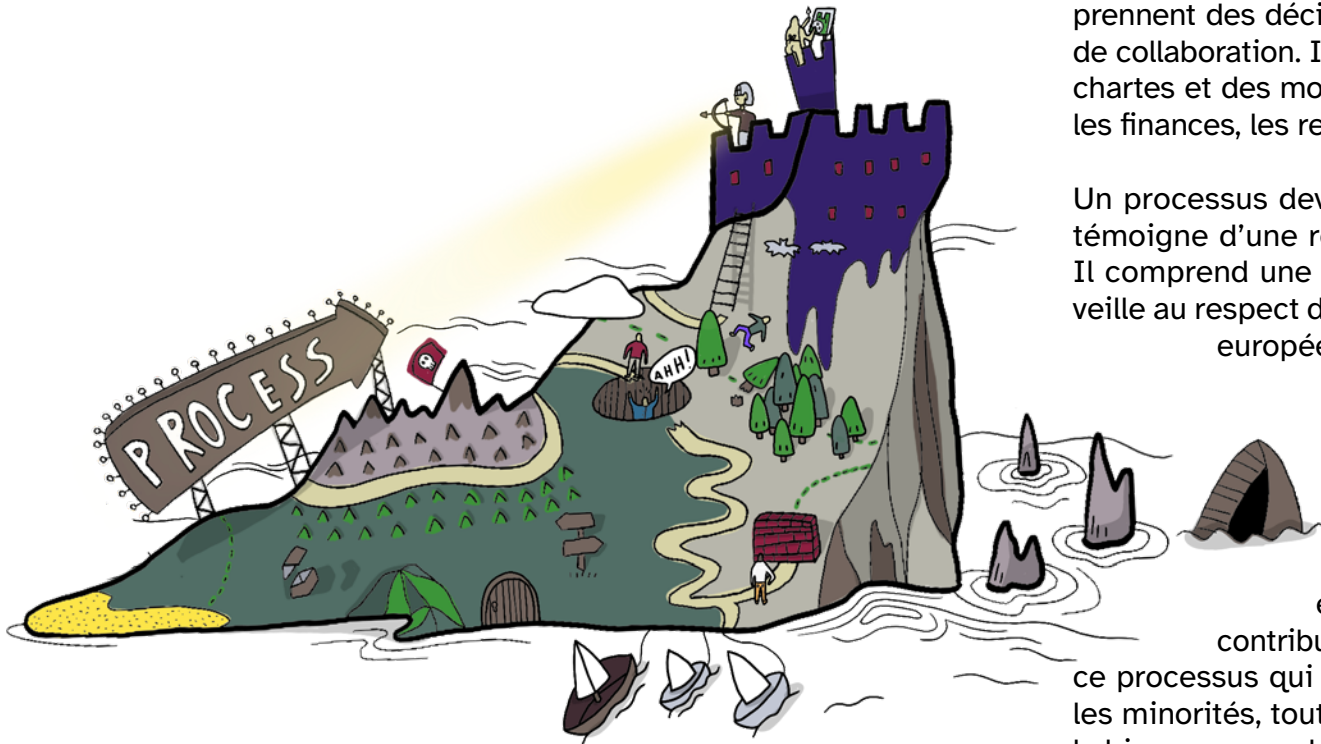
Les partenariats contribuent également à développer les relations internationales entre des initiatives locales, de grandes institutions, des universités, des financeurs, ainsi que des acteurs du secteur social, numérique ou environnemental. Ils facilitent la participation intergénérationnelle et développent les communautés plus fortes, contribuant ainsi à la résilience démocratique européenne.

Lorsque les partenaires collaborent de manière transparente, ils partagent les responsabilités et s'alignent autour d'une vision commune. Ainsi le partenariat devient un moteur pour réduire les inégalités, soutenir l'engagement citoyen et accompagner les grandes transitions. Il forme l'ossature des projets européens durables.



PARCOUREZ LES NEUF ÎLES

Processus



Dans une demande de financement, le processus est souvent ce qui détermine la réussite du projet, dans son contenu comme dans sa mise en œuvre. Un processus réussi tient à la manière dont les partenaires réfléchissent ensemble, prennent des décisions et construisent un espace partagé de créativité et de collaboration. Il repose sur une gouvernance claire, avec des règles, des chartes et des modes de coordination définis, en incluant l'administration, les finances, les ressources humaines et les outils numériques.

Un processus devient solide lorsque se formalise le cofinancement, qui témoigne d'une responsabilité collective et d'un engagement commun. Il comprend une approche par l'éthique, l'accessibilité et l'inclusion, et veille au respect des droits des artistes, des droits culturels et des normes européennes plus larges.

Le processus est également l'espace où l'on aborde les transitions en cours dans le secteur culturel : les transitions numériques, environnementales et sociétales. Cela implique de réfléchir à l'usage de l'IA, aux compétences numériques, à la durabilité environnementale, ainsi qu'à la manière dont le projet contribue à la santé, au bien-être et à la qualité de vie. C'est aussi ce processus qui porte à la planification des actions pour la jeunesse et les minorités, tout en considérant la manière dont le projet interagit avec le bien commun, les ressources et les connaissances que nous partageons collectivement.

Un processus pertinent permet aussi l'apprentissage, l'adaptation et le changement d'échelle. Lorsque les partenaires s'alignent par le dialogue et la convergence d'intérêts, ils construisent une base suffisamment solide pour soutenir de véritables transformations, non seulement au sein du projet, mais dans tout l'écosystème culturel.

PARCOUREZ LES NEUF ÎLES

Création

La création en Europe aujourd'hui est fondamentalement collaborative. Elle convie des perspectives multidisciplinaires, multisectorielles et intersectorielles dans le processus artistique, permettant à différentes méthodes, champs de connaissance et milieux culturels d'interagir. La création ne se limite pas à la production d'une œuvre. Elle englobe tout le parcours artistique : recherche, expérimentation, co-création, production, coproduction et diffusion.

Cette approche affirme la diversité culturelle et linguistique et permet aux publics et aux communautés de se reconnaître dans les œuvres. Elle soutient la liberté artistique et protège les droits des artistes et des professionnels de la culture, qu'il s'agisse d'une rémunération juste, du droit d'auteur ou de cadres réglementaires qui garantissent la protection des créateurs.

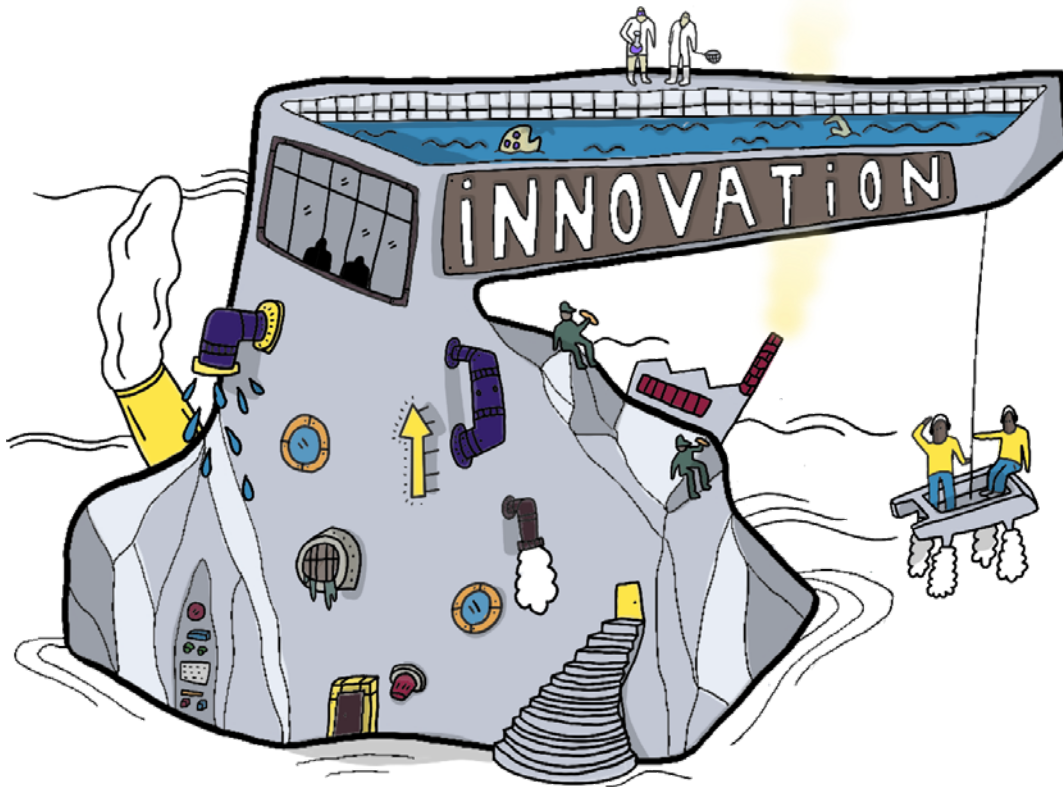
La création développe également la circulation transnationale, permettant aux œuvres et aux idées de voyager, d'atteindre de nouveaux publics et de nourrir le dialogue au-delà des frontières. Elle contribue à réduire les inégalités, à donner une visibilité aux groupes sous-représentés et à offrir à la jeunesse de nouvelles opportunités pour s'engager dans la culture.

Ainsi, la création participe à la transformation sociale, à la résilience démocratique et à l'amélioration du bien-être. Elle déploie les compétences numériques, engage une réflexion critique sur l'IA et promeut la durabilité environnementale. La création est l'espace où s'élabore l'imaginaire du futur européen.



PARCOUREZ LES NEUF ÎLES

Innovation



L'innovation n'est pas seulement la nouveauté ; elle consiste à trouver de nouvelles manières de travailler qui soient pertinentes, responsables et capables de générer un changement positif. Dans le secteur culturel, cela peut impliquer l'expérimentation, le test et le prototypage, ou encore des démarches de R&D artistique ou organisationnelle. L'innovation consiste à développer de nouveaux modèles qui nous aident à traverser les grandes transitions numériques, écologiques, sociétales et démocratiques.

Cela inclut l'exploration du rôle de l'IA, l'amélioration de l'apprentissage et des compétences numériques, ainsi que la promotion d'une compétitivité équitable de manière à ce que l'innovation bénéficie au secteur culturel sans aggraver les inégalités. L'innovation peut soutenir la santé, le bien-être et la qualité de vie, tout en renforçant la résilience des communautés et des organisations culturelles.

Elle contribue également aux relations culturelles internationales, offre aux approches consolidées un changement d'échelle et permet à l'écosystème culturel européen de rester dynamique et tourné vers l'avenir. L'innovation nous encourage à repenser nos manières de travailler, de collaborer et de répondre aux besoins sociétaux en évolution.

PARCOURS LES NEUF ÎLES

Publics

Définir les groupes cibles signifie avoir clairement à l'esprit les personnes que vous souhaitez atteindre et pourquoi. Vos publics cibles incluent aussi bien les personnes que vous impliquez dans la mise en œuvre de votre projet que celles que vous atteignez grâce à votre projet. La majorité des projets prévoient des événements et activités ouverts et participatifs (ateliers, festivals, spectacles, etc.) qui nécessitent de rencontrer directement le public. Ces groupes peuvent inclure des artistes, des professionnels de la culture, des acteurs du secteur, des habitants, des jeunes, des enfants, des minorités, des éducateurs, des initiatives de terrain ou des communautés plus larges. Ils incluent également des institutions aux niveaux local, national et international, des universités, ainsi que des partenaires des secteurs social, environnemental ou numérique, sans oublier les financeurs.

Les groupes cibles doivent être abordés avec un réel engagement envers l'inclusion, l'accessibilité, l'égalité, la parité et des conditions de travail équitables. Et il ne s'agit pas seulement de les atteindre, il faut les impliquer. Idéalement, vos publics ne restent pas passifs. Ils deviennent participants, protagonistes, voire ambassadeurs du projet.

Cette approche renforce l'engagement citoyen, favorise le dialogue intergénérationnel, lutte contre les inégalités et contribue à la résilience démocratique. Cela implique également de proposer des opportunités de développement des savoirs, de montée en compétences et de renforcement des capacités, en particulier pour les groupes qui ont traditionnellement moins accès à la culture.



PARCOUREZ LES NEUF ÎLES

Dimension européenne



La dimension européenne consiste à inscrire le projet dans un cadre européen élargi, en articulation avec les réalités territoriales, nationales, européennes et internationales. Elle met en évidence la manière dont votre travail contribue au paysage culturel, social et démocratique de l'Europe. Elle renforce la diversité culturelle et linguistique, consolide les relations internationales et le multilatéralisme et soutient le dialogue ainsi que la compréhension mutuelle.

La dimension européenne reconnaît également le pouvoir de la culture à créer de nouveaux récits qui reflètent notre identité en tant qu'Européens, qui rassemblent les communautés et qui conforte notre résilience démocratique et notre engagement citoyen.

Ainsi, le projet doit converger sur les priorités de l'UE et ses grands axes de développement, tels que l'inclusion, la transition numérique, la durabilité, la démocratie et la cohésion sociale et territoriale. Cette dimension européenne garantit que le projet contribue effectivement à la durabilité environnementale, touche des publics diversifiés et reste accessible aux jeunes et aux minorités.

Une dimension européenne ancrée permet de comprendre comment un projet d'initiative locale s'inscrit dans des dynamiques de coopération élargies.

PARCOUREZ LES NEUF ÎLES

Impact

Lorsqu'il s'agit d'impact dans un contexte de financement, il faut en fait se poser la question suivante : qu'est-ce qui va changer grâce à ce projet ?

L'impact correspond à la valeur sur le long terme qui donne au projet son sens et sa continuité. Il ne concerne pas uniquement les activités réalisées, mais ce qui reste après : de nouvelles compétences, des réseaux renforcés, des pratiques plus inclusives, des conditions de travail plus justes, des modèles économiques plus robustes et des évolutions dans la manière dont les organisations collaborent, créent et interagissent avec leurs publics et leurs communautés.

Définir l'impact signifie être explicite sur la transformation recherchée. Tout part de la vision et des objectifs du projet : s'agit-il d'actions au niveau social, culturel, environnemental, organisationnel ou sur plusieurs de ces dimensions ? Comment cela s'inscrit-il dans les grands enjeux européens et les priorités de l'UE, tels que la résilience démocratique, la cohésion sociale et territoriale, la durabilité environnementale, la transition numérique ou la lutte contre les inégalités ?

L'impact doit également considérer les personnes concernées et penser au comment. Que produit le projet pour les enfants, les jeunes, les minorités ou les initiatives citoyennes de terrain ? Comment améliore-t-il l'accessibilité, l'inclusion et la participation ? Renforce-t-il l'engagement citoyen ou agit-il d'une certaine manière comme un « bouclier démocratique » en soutenant les valeurs européennes, les droits culturels et la liberté artistique ?

L'impact comporte aussi une dimension très concrète : il peut se traduire par l'amélioration des conditions de travail, une meilleure reconnaissance des droits des artistes et des créateurs, des pratiques consolidées en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle, ainsi qu'une compréhension renforcée des cadres réglementaires pertinents. Il contemple également le

développement des savoirs, la montée en compétences et le renforcement des capacités professionnelles dans le champ, par exemple de l'éducation, du numérique, de l'usage de l'IA ou des pratiques durables porteuses de santé, bien-être et de qualité de vie.

Sur le plan méthodologique, l'impact nécessite une évaluation. Il faut élaborer la manière de mesurer le changement : quels indicateurs, quels outils, quels retours utiliser. Et l'impact ne s'arrête pas aux personnes directement impliquées : il trouve toute son importance lorsqu'il s'agit de déployer la communication, la valorisation et la diffusion. En partageant les résultats, les méthodes et les enseignements tirés, il est possible d'inspirer d'autres acteurs, d'alimenter les relations culturelles internationales et le multilatéralisme et éventuellement d'offrir un modèle reproductible dans d'autres régions, secteurs et pour les politiques publiques.

Ainsi, l'impact consiste à s'assurer que le projet laisse une trace significative : sur les personnes, sur les organisations, sur les territoires, et sur l'ensemble du paysage culturel et démocratique européen.



SUIVRE LE PHARE

- Commencez dès que possible, le plus tôt sera le mieux.
- Prenez votre temps.
- Si vous ne savez pas par où commencer, la mobilité culturelle peut être une première étape.
- La mobilité est fondamentale pour tout financement des arts et de la culture en Europe, car elle s'inscrit dans les aspects juridiques de l'UE qui permettent le financement. La mobilité ne consiste pas seulement à se déplacer de A à B, elle répond réellement à un objectif, renforce la valeur de la candidature et du projet lui-même.
- Positionnez-vous clairement au sein de l'écosystème : une proposition solide démontre une bonne connaissance du panorama existant. Votre projet doit renforcer cet écosystème et non le concurrencer.
- Des partenariats solides reposent sur la création d'une culture et d'un langage communs, mis au bénéfice du projet et où tous les partenaires se sentent paritairement inclus et responsables. Équilibrez les pouvoirs dès le départ et maintenez cet équilibre tout au long du projet.
- Posez par écrit votre vision partagée, un accord de coopération et des règles claires.
- Évitez les mots-valises ou tendances, sans contenu : vous serez évalué par vos pairs, qui détectent rapidement les platitudes génériques. Tout ce que vous affirmez doit être fondé sur une conviction et un objectif réel.
- Soyez précis et réalistes quant à vos groupes cibles et publics visés. La qualité prime sur la quantité.
- Soyez circonspects dans l'utilisation d'outils d'IA pour générer du contenu. Rien ne peut remplacer une créativité authentique et la force de conviction. Les évaluateurs et les financeurs repèrent rapidement une candidature générique.
- Innovation ne rime pas systématiquement avec technologie : ne confondez pas les deux.
- Votre processus est aussi important que les résultats de votre projet. Ne sous-estimez pas la valeur du chemin parcouru vers l'objectif car c'est souvent le processus qui engendre la suite et porte de nouvelles idées de projets.
- Même dans sa forme la plus essentielle, votre projet contribuera au bien commun européen à condition d'expliquer les enjeux auxquels il souhaite s'adresser et de pouvoir y apporter un changement.
- L'impact doit être étayé par des preuves mesurables : démontrez que votre impact est crédible.

*Cette liste n'est pas exhaustive.
Maintenant, c'est à vous de la poursuivre !*



AU-DELÀ DE L'HORIZON

UNE CONTRIBUTION D'ON THE MOVE, RÉSEAU D'INFORMATION ET DE PLAIDOYER SUR LA MOBILITÉ CULTURELLE

Vous pouvez explorer de nouveaux horizons en effectuant des recherches à l'aide des ressources et liens suivants, classés par programmes et mécanismes de financements, plateformes d'information, possibilités de réseautage, ressources et formes d'engagement. Il ne s'agit que d'une sélection, que vous pouvez enrichir en fonction de vos propres expériences et intérêts au fur et à mesure de vos découvertes.

EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE ET LES APPELS ASSOCIÉS

Ces dispositifs sont accessibles à l'ensemble des professionnels du secteur, ainsi qu'à une grande diversité d'organisations, des petites associations aux structures de taille moyenne et plus importante.

- **Culture Moves Europe** : vous pouvez financer votre mobilité de deux manières : en tant qu'artiste individuel et/ou professionnel de la culture ou, le cas échéant, en tant qu'hôte de résidence.
- **Perform Europe** : en tant qu'équipe artistique et/ou organisation, vous pouvez contribuer à réinventer les modèles de tournées en Europe de manière plus durable, diverse et accessible.
- **Music Moves Europe** : vous pouvez suivre ce programme et consulter les appels à projets soutenant le secteur musical européen. La prochaine initiative à prendre en considération sera *GreenBeat Nexus* autour des enjeux de durabilité environnementale (2026-2029).
- **Projets de coopération** : vous pouvez vous associer à deux organisations partenaires européennes ou plus, pour développer un projet de coopération pouvant durer jusqu'à quatre ans.



ON
THE
MOVE

AU-DELÀ DE L'HORIZON

GARDER À L'ESPRIT LES AUTRES PROGRAMMES PHARES AU NIVEAU EUROPÉEN

(Re)découvrez ces programmes, dont certains proposent des opportunités directes, tandis que d'autres relaient des opportunités issues d'autres sources de financement. Même si certains de ces programmes ne ciblent pas spécifiquement le secteur artistique et culturel, vos projets dans ce domaine peuvent néanmoins être éligibles à un financement.

- **New European Bauhaus** : Le Nouveau Bauhaus européen (NEB) est une initiative politique et financière qui vise à rendre la transition écologique dans les environnements bâtis et au-delà “agréable, attrayante et pratique” pour toutes et tous.
- **Capitales Européennes de la Culture** : Une initiative qui place sur une année la culture au cœur de villes européennes avec le soutien de l'UE pour une célébration de l'art et de la culture.
- **EIT Culture & Creativity** : Ce partenariat institutionnel soutient les secteurs et industries culturels et créatifs européens (SICC) afin qu'ils deviennent plus durables, résilients et compétitifs.
- **STARTS EU project** : Avec l'initiative STARTS (Science, Technologies et les Arts), la Commission européenne se concentre sur les projets et les personnes susceptibles d'apporter des contributions innovantes et significatives aux défis sociaux, écologiques et économiques auxquels l'Europe sera confrontée dans un avenir proche.
- **CERV - Programme 'Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs'** : Ce programme vise à protéger et à promouvoir les droits et les valeurs consacrés dans les traités de l'UE et dans la Charte des droits fondamentaux, notamment en soutenant les organisations de la société civile actives aux niveaux local, régional, national et transnational.
- **Erasmus+** : Erasmus+ est le programme de l'Union européenne qui soutient l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe.
- **Horizon Europe** : Horizon Europe est le principal programme de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation. Il lutte contre le changement climatique, contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et stimule la compétitivité et la croissance de l'UE.

AU-DELÀ DE L'HORIZON

RECHERCHER DES FINANCEMENTS ET DES OPPORTUNITÉS (DE MOBILITÉ)

La liste ci-dessous contient des ressources en ligne et des sites web où vous pouvez rechercher des opportunités de financements (y compris pour la mobilité et les résidences) en Europe et dans le monde entier.

- **CulturEU Funding Guide** : Avec ce guide interactif, la Commission européenne souhaite faciliter l'accès aux possibilités de financement disponibles pour les secteurs culturels et créatifs au sein de toutes les sources de financements de l'Union européenne disponibles en 2021-2027.
- **Creatives Unite** : Le site web financé par la Commission européenne peut constituer une première base pour identifier les opportunités dans le secteur culturel et créatif. Il met l'accent sur des thèmes pertinents tels que les conditions de travail dans le secteur culturel, les questions environnementales, la guerre en Ukraine et la « communauté Europe Créative ».
- **Les guides de financements de la mobilité culturelle d'On the Move** : Le réseau On the Move publie régulièrement des guides sur des aides financières à la mobilité, axés sur des pays ou des régions du monde où il existe des programmes réguliers d'aide financière à la mobilité. Nous vous recommandons d'effectuer votre recherche à partir de votre pays de résidence vers votre ou vos destination(s).
- **Les appels relayés par On the Move** : Le site web d'On the Move répertorie également de manière quotidienne des appels à candidatures ouverts qui pourraient correspondre à vos besoins en matière de mobilité, tels que la participation à un festival, une résidence ou une formation, tous avec des frais de déplacement pris en charge au moins partiellement. Cette section est complétée par une lettre d'information mensuelle disponible en français, anglais, italien, allemand et espagnol.
- **TransArtists** : La plateforme web hébergée par l'institut culturel national DutchCulture répertorie plus de 1 500 possibilités de résidence à travers le monde, ainsi que des conseils et des ressources pour vous aider à en obtenir une ou plusieurs !
- **RES ARTIS** : Le réseau est composé de plus de 600 organisations de résidence à travers le monde qui peuvent vous aider à rechercher une résidence dans le domaine qui vous intéresse.
- **Culture Funding Watch** : Cette organisation basée en Tunisie offre une plateforme complète d'informations et d'appels liés aux industries culturelles et créatives dans les pays du Sud Global et sur le continent africain.

AU-DELÀ DE L'HORIZON

RECHERCHER DES RÉSEAUX POUR IDENTIFIER DES OPPORTUNITÉS ET DES SOURCES D'INSPIRATION

L'Europe offre une grande variété de réseaux et de plateformes qui fournissent des informations précieuses sur les secteurs artistiques et culturels, des types d'organisations (théâtres, lieux alternatifs etc.) ainsi que des thèmes spécifiques.

■ **Réseaux culturels européens soutenus par la Commission européenne :**

La liste est structurée par secteurs et disciplines pour les 37 réseaux cofinancés par la Commission européenne. Ceux-ci proposent des ressources, des événements et/ou des opportunités ainsi que des moyens de s'engager.

■ **Autres réseaux (une sélection) :** Le guide *Move on!* répertorie d'autres réseaux qui peuvent vous être utiles dans votre travail. Consultez en particulier les dernières pages de la version française ou anglaise du guide.

■ **Plateformes culturelles européennes :** Ces 16 plateformes consacrées aux artistes émergents en Europe proposent régulièrement des appels à candidatures ainsi que des ressources axées sur des secteurs spécifiques (musique, photographie, design, cirque, poésie, etc.).

■ **Les points d'information sur la mobilité** sont des organismes qui aident les artistes et les professionnels de la culture à régler des questions administratives liées à leur mobilité transfrontalière, en leur offrant des services gratuits d'information et de consultation. Les principaux thèmes abordés sont les visas, la sécurité sociale, la fiscalité et les douanes.

AU-DELÀ DE L'HORIZON

S'ENGAGER ET DÉFENDRE UN SUJET ?

Vous trouverez ici des informations supplémentaires et des plateformes pour vous engager dans la défense et la promotion du secteur artistique et culturel au niveau européen. Voici quelques moyens de vous tenir informé et d'agir dans notre secteur... et au-delà.

- **La boussole culturelle** est un document stratégique publié par la Commission européenne le 12 novembre 2025 afin de renforcer le cadre politique de l'Union européenne en matière de culture autour de quatre axes clés et d'actions phares spécifiques liées aux conditions de travail des professionnels de la culture, à la liberté d'expression artistique, à l'accès à la culture, aux relations culturelles internationales de l'UE, à l'IA et à la résilience en temps de crise.
- **Culture Action Europe** est le réseau porte-parole politique du secteur culturel en Europe, la première référence pour obtenir des avis éclairés et débattre des politiques artistiques et culturelles. Découvrez leurs ressources et leurs mises à jour régulières en ligne, devenez membre (à titre individuel ou en tant qu'organisation).
- Réseaux et organisations actifs dans d'autres secteurs ou sur d'autres thèmes qui peuvent constituer des ressources utiles et des sources d'inspiration et/ou de collaboration, par exemple le **Bureau européen de l'environnement**, **l'Alliance européenne des personnes en situation de handicap**, **IGLYO — Organisation internationale des jeunes et étudiants LGBTQI**, **Freemuse** - **Défendre la liberté artistique**, etc.

BIOGRAPHIES

CO-AUTRICES

Ariane Bieou, à l'origine architecte, est actuellement experte culturelle indépendante auprès d'institutions publiques ou privées ainsi que des Capitales européennes de la culture. Elle possède une expertise reconnue dans les méthodes de montées en compétences, dans la gestion stratégique, la coordination et le pilotage de projets culturels complexes au niveau européen là où le patrimoine est une scène, la ville est un terrain de jeu, les artistes sont les acteurs clés, les citoyens sont les protagonistes, la co-crédation est le processus et l'avenir est la prochaine étape. Elle est aujourd'hui la Coordinatrice internationale de Victoria 2031 Capitale européenne de la culture - Ville Candidate, elle a été la manager culturelle et directrice du programme artistique de Matera 2019 CEC, chef de projet Millénaire Caen 2025, a coordonné IN SITU, le réseau européen pour la création artistique dans l'espace public et a créé des événements *site-specific* pour des sites du patrimoine mondial de l'Unesco.

Chrissie Faniadis dirige EUNIA, une société indépendante de renforcement des capacités depuis 2011. Diplômée du Collège d'Europe, elle est également titulaire d'un master en gestion de la radiodiffusion et du cinéma de la Bournemouth Screen Academy. Elle est productrice et stratège senior, spécialisée dans la politique européenne et le renforcement des capacités pour le secteur des arts et de la culture. Chrissie est une oratrice et une modératrice passionnée, membre du conseil d'administration de l'Opéra royal de Suède et ancienne conseillère de l'European Cultural Foundation. Depuis 2024, elle est directrice générale de Transit Kulturinkubator à Stockholm. Elle dispose d'une solide expertise dans le développement de projets européens, l'obtention de partenariats et de financements.

ILLUSTRATRICE

Julia Desfour est architecte, illustratrice et scénographe. Sa pratique plastique plurielle explore des sujets architecturaux et spatiaux à travers des médiums alternatifs. Par des démarches sensibles et participatives, elle interroge la ville à l'aide d'outils visuels tels que l'illustration, la cartographie ou l'animation 2D. Ces narrations visuelles lui permettent de rendre lisibles des écosystèmes complexes et de faire émerger des récits collectifs, au service d'acteurs culturels et de projets engagés.

AUTRICE CONTRIBUTEURICE

Marie Le Sourd est depuis 2012 la secrétaire générale du réseau d'information et de plaidoyer sur la mobilité culturelle, *On the Move*, réseau actif en Europe et à l'international. Elle est également, depuis juin 2025, membre du Conseil d'Administration du réseau Culture Action Europe. Avant ce poste, elle a coordonné le programme culturel de la Fondation Asie-Europe (ASEF) basée à Singapour et a dirigé l'Institut français de Yogyakarta en Indonésie.



Crédits, mentions légales et droits d'utilisation

CRÉDITS

Titre de la publication : L'archipel de coopération - Le guide pour réussir son projet de coopération européenne

Publication réalisée par : Relais Culture Europe, 132 rue du Faubourg St Denis, Paris 75010, France

ISBN : 978-2-489026-01-6

Année de publication : 2026

Autrices : Ariane Bieou, Chrissie Faniadis

Autrice contributrice : Marie Le Sourd (On the Move)

Relectures et contributions : Martha Gutiérrez, Amélie Perdreau

Illustratrice : Julia Desfour

Design graphique : Willie Kaminski

Coordination éditoriale : Leo Darcourt-Gahan

Directeur de la publication : Stéphane Segreto-Aguilar

Cette publication est librement inspirée du format de la **Word Map**. Cette publication utilise la police de caractères **Lexica Ultralegible**, spécialement conçue pour les personnes malvoyantes. Cette publication a été conçue prioritairement pour une lecture numérique. Nous vous invitons à réfléchir attentivement aux sections que vous imprimez et aux modalités d'impression.

Mentions légales

Cette publication a été réalisée par le Relais Culture Europe, bureau français du programme Europe Créative. Les auteurs ont apporté le plus grand soin à la rédaction de cette publication afin de garantir l'exactitude et l'actualité des informations présentées. Toutefois, ce document a une vocation informative et pédagogique. Il ne constitue ni un avis juridique, ni une interprétation officielle des règlements européens. Les dispositifs, règles et procédures mentionnés dans ce guide sont susceptibles d'évoluer. Il est recommandé de consulter les sources officielles du programme Europe Créative afin d'obtenir les informations les plus récentes.

Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication sont uniquement ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ni de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).

Le Relais Culture Europe a fait ses meilleurs efforts pour identifier et obtenir les autorisations nécessaires à l'utilisation des contenus iconographiques. Toute omission portée à sa connaissance sera corrigée.

Si vous constatez une erreur ou souhaitez suggérer une correction, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : infos@relais-culture-europe.eu.

Droits d'utilisation

Cette publication est la propriété du Relais Culture Europe et est diffusée gratuitement selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Non Commercial – NoDerivatives 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0).

- La réutilisation est autorisée à des fins non commerciales, sous réserve de mentionner la source.
- Cette publication doit être citée comme suit : Kit de candidature, Appel à proposition Europe Créative, Volet Culture - Appel « Coopération », Formulaire de candidature Partie B commenté pour la session 2026, 2026, Relais Culture Europe.
- Vous ne pouvez pas utiliser cette publication à des fins commerciales.
- Si vous remez, transformez ou construisez à partir de cette publication, vous ne pouvez pas distribuer la publication modifiée.

Texte intégral de la licence :

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>



Le Relais Culture Europe est soutenu par
le ministère de la Culture, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et la Commission européenne.

Soutenu
par



Cofinancé par
l'Union européenne

